



## DÉBUTANTS

(1<sup>ère</sup> année de licence)

### INFORMATIONS A L'USAGE DES ARCHERS

- ✓ Vous offrir l'accès à **une formation de base** et vous initier aux différentes disciplines du tir à l'arc, tel est l'objectif que l'association sportive "**Les archers des Abrincates**" s'est fixée.
- ✓ **Après avoir satisfait aux tests de capacité physique (certificat médical du médecin)**, le club s'adresse à vous qui souhaitez pratiquer le tir à l'arc.
- ✓ **L'année de formation** en club comprend également la **participation et l'encadrement à des concours (pour ceux qui le désirent et en accord avec l'entraîneur)**, les **passages de niveaux**, la découverte des **différents types d'arc** et des **différentes disciplines**.
- ✓ Tout cela pour **vous rendre autonome** et vous permettre la deuxième année, en session "perfectionnement", de **faire les choix** qui correspondront le mieux à votre caractère et à vos attentes c.à.d. type d'arc, disciplines de tir, modalités d'exercice de ces choix (loisir, compétition, performance).

### DÉBUT DES ACTIVITÉS

Accueil le mercredi 10 sept. 2014 à 20 h à la salle Challemel-Lacour à Avranches et le vendredi 12 sept. 2014 à 17h à la salle se sports de Ducey.

- ✓ 3 séances d'essai gratuites (selon les lieux). À partir de la 3<sup>ème</sup> séance, nécessité de prendre la licence, de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition.

### COTISATIONS

/	Hommes	Femmes	Jeunes	Poussins
Pratique en compétition=A	110,00 €	110,00 €		
Pratique en club=L	90,00 €	90,00 €		
Pas de pratique=E	50,00 €	50,00 €		
Jeunes=J			85,00 €	
Poussins=P				70,00 €
Convention Handi=H	*	*	*	*
Découverte=D	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €

- ✓ **Les apprentis archers sont pris en charge par des formateurs et des initiateurs.**  
La formation dispensée est celle préconisée par la FFTA.  
Dans le processus de formation sont inclus :  
le passage de flèches de progression autorisant le changement de distance de tir.
- ✓ → **Les archers débutants, motivés, ayant atteint un bon niveau et engagés dans la vie du Club** pourront se voir proposer en prêt du matériel performant (dans la limite des stocks disponibles) afin de faciliter leur progression.

## LICENCE

- ✓ → La prise de licence ne peut se faire qu'à partir du moment où le certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition est présenté. Le fournir en même temps que l'adhésion. Avantage : la validité du certificat figurera sur la licence.
- ✓ → Elle est envoyée par la FFTA, sur votre adresse mail (au club quand absence d'adresse mail). Dès réception, vous devrez **nous la présenter** et ensuite toujours l'avoir sur vous.

## LES ACHATS À PRÉVOIR

- ✓ → **Le Club prête gratuitement un arc.**
- ✓ → Le petit matériel (**palette ambidextre, brassard, dragonne ainsi que les flèches**) est à la charge de l'archer qui en devient responsable (le remplacement du matériel perdu ou abîmé est à la charge de l'archer)
- ✓ => Le Pack Initiation se fera par l'intermédiaire du club.

**Demandez toujours conseil à l'encadrement avant d'investir dans l'achat d'un arc.**

Les Archers des Abrincates

0676342314

<mailto:ludo.gautier@laposte.net>

Site des Archers des Abrincates : <http://lesarchersdesabrincates.jimdo.com/>